PRÉFET
DE L'EURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

ARRÊTÉ n°DCL/BCE/2025/251 PORTANT RENOUVELLEMENT D'UNE HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE DE LA SARL CHOPIN À VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

Le Préfet
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

VU le décret du 31 octobre 2024 nommant monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Eure ;

VU le procès verbal d'installation en date du 18 novembre 2024 de monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Eure ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2024-92 du 18 novembre 2024 portant délégation de signature à monsieur Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

VU l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/20/157 du 17 janvier 2020 portant habilitation dans le domaine funéraire ;

VU la demande complétée en dernier lieu le 8 décembre 2025 par madame Françoise CHOPIN née BRUNNER, gérante de la S.A.R.L. CHOPIN, dont le siège social est situé 216 rue Alfred Pillard Soullain à Breteuil (27160), sollicitant le renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire d'un établissement secondaire situé 259 avenue Demolins à Verneuil d'Avre et d'Iton (27130) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Eure.

-ARRÊTE-

Article 1 : L'établissement secondaire de la S.A.R.L. CHOPIN sis 259 avenue Demolins à Verneuil d'Avre et d'Iton, exploité par madame Françoise CHOPIN née BRUNNER, gérante, est habilité à exercer les activités suivantes sur l'ensemble du territoire national :

- Transport de corps avant et après mise en bière ;
- Organisation des obsèques ;
- Fourniture des housses, cercueils, accessoires, urnes cinéraires ;
- Gestion et utilisation de la chambre funéraire sis 259 avenue Demolins à Verneuil d'Avre et d'Iton
- Fourniture de corbillards et voitures de deuil ;
- Fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations à l'exception des plaques funéraires, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 Évreux Cedex - Tél : 02 32 78 27 27

Article 2 : Le numéro d'habilitation est 26-27-0065.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans à compter du 18 janvier 2026.

Article 4 : Toutefois, conformément à l'article L. 2223-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'habilitation prévue à l'article L. 2223-23 du même Code peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :
1° Non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles L. 2223-23 et L. 2223-24 du CGCT ;

2° Non respect du règlement national des pompes funèbres ;

3° Non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;

4° Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 : Tout changement dans les indications prévues à l'article R. 2223-57 du CGCT doit être déclaré dans un délai de deux mois au préfet qui a délivré l'habilitation.

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication, celui-ci pouvant être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site http://www.telerecours.fr/. Un recours gracieux auprès du préfet peut être exercé pendant ce même délai.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et notifié à :

- madame Françoise CHOPIN née BRUNNER
- monsieur le Maire de Verneuil d'Avre et d'Iton
- monsieur le sous-préfet de Bernay

Évreux, le 11.12.25

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Alaric MALVES

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 Évreux Cedex - Tél : 02 32 78 27 27